



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2020**

Convoqué le 23 juin 2020, le Conseil Municipal s'est réuni le 29 juin 2020 à 18 h 30 en Mairie - salle des réunions - sous la présidence de Mme WENGER Isabelle, Maire.

Membres présents : HEIT Franck, CHER Dominique, BUSCH Patrice, ENGEL Delphine, CARLEN Jacques, FISCHER Anne, BARBIER Joseph, BALTZLI Raphaël, VIVIER Michèle, MARTZ Lionel, KLIPFEL Marie-Anne, HEILMANN Jean-Marc, LANG Céline, BALD Guillaume, KIEFFER Carole, WEIBEL Aimé, SOULARD Dorothée

Membre absent excusé : SCHNEIDER Camille (qui donne procuration à Delphine ENGEL),

--oOo--

Mme WECH Sandra assure la fonction de secrétaire de séance

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

--oOo--

**Séance à huis-clos**

L'ordonnance 2020-562 du 13 mai prévoit deux nouvelles modalités de réunion du Conseil Municipal.

Le maire peut décider que la réunion se tiendra sans public à huis clos.

VU la crise sanitaire

VU le respect des gestes barrières de distanciation

VU le déplacement du Conseil Municipal au foyer paroissial de Kaltenhouse

Après concertation le conseil municipal

**VOTE** le huis-clos conformément aux dispositions prévues à l'article L2121-18 du CGCT justifiée par la crise sanitaire

--oOo--

Mme le Maire soumet le procès-verbal du 15 juin 2020 qui est adopté à l'unanimité.

Mme le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

--oOo--

Mme le Maire souhaite modifier le précédent compte rendu du 15 juin 2020 :

- Délégués au bureau de l'Association Foncière Moder-Aval –  
En tant que maire, Mme WENGER Isabelle est membre d'office de l'Association Foncière Moder-Aval
  - Titulaires : HEILMANN Jean-Marc, Jacques CARLEN
  - Suppléants : Joseph BARBIER, Dorothée SOULARD
  
- Délégués aux commissions de la CAH
  - Petite enfance : Marie-Anne KLIPFEL
  - Jeunesse : Céline LANG

--oOo--

**I – Affaires générales**

• **Rapport de la Commission locale pour l'évaluation des charges transférées**

Versement du fonds de concours

Le Pacte financier de confiance et de solidarité entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et les communes membres, approuvé par le conseil municipal de Kaltenhouse lors de sa séance du 15/07/2019 précise son engagement n° 15 que lorsqu'une compétence est transférée à l'EPCI, la commune participe à hauteur de 50 % aux dépenses d'investissement.

Notre commune est concernée par les travaux d'éclairage public rue de Marienthal, rue Principale et rue de Bischwiller pour la tranche ferme. Le montant des travaux s'est élevé à 89.759 € H.T. soit 107.711 € T.T.C.

L'opération a bénéficié d'une subvention de 42.500 € attribuées par l'État dans le cadre des conventions de transition énergétique « territoire à énergie positive pour la croissance verte – TEPCV ». Le solde des travaux est de 47.259 € montant soumis à la CLECT.

La participation de la commune de Kaltenhouse, sous forme de fonds de concours est de 23.629,50 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité



**Vu** le Pacte financier de confiance et de solidarité 2017-2020, conclu entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et ses communes membres,

**Vu** le rapport de la Commission Locale pour l'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 6 novembre 2019,

**APPROUVE** le versement d'un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de Haguenau pour les travaux d'éclairage public rues de Marienthal, Principale, et Bischwiller à hauteur de 23.629,50 €

-oOo-

## **II – Affaires financières**

### **VOTE DES BUDGETS 2020**

- **BUDGET GENERAL**

- **Vote du compte administratif et du compte de gestion 2019**

L'assemblée ayant à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Mme Isabelle WENGER, Maire, se fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, ainsi que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal. Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, la balance s'exprimera ainsi :

Libellés	Prévu	Réalisé
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	1 236 219.53 €	759 467.12 €
Recettes	1 236 219.53 €	1 017 367.39 €
<b>RESULTAT Excédentaire</b>		<b>+ 257 900,27 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	1 074 140.68 €	224 503.38 €
Recettes	1 074 140.68 €	443 016.35 €
<b>RESULTAT Excédentaire</b>		<b>+ 218 512,97 €</b>
Résultat global		
<b>Excédentaire</b>		<b>+ 476 413,24€</b>

Sous la Présidence de M. HEIT Franck, Madame le Maire devant se retirer, après avoir examiné le compte administratif conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

**APPROUVE** le compte administratif de l'année 2019 dont la balance générale est exposée dans le tableau ci-dessus,

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

**ARRETE** les résultats définitifs tels que ci-dessus.

Sous la présidence de Mme Isabelle WENGER, Maire,

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**ADOPTE** le compte de gestion dressé par M. BOES, Trésorier de la commune.

Les écritures du compte de gestion et du compte administratif 2019 sont en concordances et n'appellent ni observation ni réserve.

- **Affectation du résultat 2019**

Le compte administratif pour l'exercice 2019 accompagné de la balance établie par le trésorier municipal pour cette même période, est soumis à l'assemblée afin de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019.

	Résultats antérieurs reportés 31/12/2018	Part affectée à l'investisst Exc 2019	Résultats constatés en 2019	Résultats cumulés au 31/12/2019
Fonctionnement	598 366,21	368 634,68	257 900,27	487 631,80
Investissement	-300 354,68		218 512,97	-81 841,71
Restes à réaliser			172 000,00	



Le Conseil Municipal constate à la clôture du compte administratif 2019, un excédent de fonctionnement de 257 900,27 €, un excédent d'investissement de 218 512,97 € et 172 000,00 € de restes à réaliser.  
Par la procédure d'affectation du résultat, les écritures suivantes seront reportées au budget primitif de la commune pour l'année 2020 :

- Résultat de fonctionnement cumulé C/002 : Excédent de fonctionnement reporté de 487 631,80 €
- Affectation complémentaire en réserve d'investissement C/1068 : 253 841,71 €
- Résultat reporté de fonctionnement C/002 : Excédent de fonctionnement de 233 790,09 €
- Résultat d'investissement reporté C/001 : Déficit de 81 841,71 €

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'affectation du résultat du compte administratif 2019 au BP 2020, telle que proposée ci-dessus.

- **Fixation des taux des impôts locaux 2020**

**Vu** le résultat du compte administratif 2019

Les besoins de financement ont été estimés au niveau de ceux de 2019.

Aussi pour tenir compte du pacte de confiance et de solidarité et pour limiter la pression fiscale au même niveau qu'en 2019, la proposition de taux 2020 est présentée dans le tableau suivant :

	2019			2020		
	CAH	KALTENHOUSE	TOTAL 2019	CAH	KALTENHOUSE	TOTAL 2020
Taxe habitation	12.52 %	10.68%	23.20%			
Taxe foncière propriétés bâties	2.96 %	9.54%	12.50%	2.96%	9.54%	12.50%
Taxe foncière propriétés non bâties	18.07 %	26%	44.07%	18.07%	26%	44.07%

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**Vu** l'avis de la commission des finances réunie le 22 juin 2020

**Vu** le budget primitif 2020

**DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2020

**FIXE** les taux d'imposition 2020 comme suit :

- Taxe foncière propriétés bâties : 9.54 %
- Taxe foncière propriétés non bâties : 26 %

- **Vote du Budget Primitif 2020**

Mme le Maire donne la parole à M. BUSCH Patrice qui expose au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour l'exercice 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

DEPENSES		RECETTES	
011 – Charges à caractère général	402 712.59	013 – Atténuation de charge	8 000.00
012 – Charges de personnel	338 312.00	70 – Produits des services	5 800.00
014 – Atténuation de produits	176 659.00	73 – Impôts et Taxes	538 740.00
65 – Charges de gestion courante	85 100.00	74 – Dotations et participations	283 536.56
66 – Charges financières	6 500.00	75 – Autres produits de gestion	78 800.00
67 – Charges exceptionnelles	1 000.00	77 – Produits exceptionnels	67 000.00
22 – Imprévus	17 451.06		
023 – Virement à la section d'investissement	187 932.00	<b>002 – Solde d'exécution positif</b>	<b>233 790.09</b>
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 215 666.65</b>	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 215 666.65</b>



SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
001 – Déficit d'investissement	81 841,71	1068 – Affectation du résultat – Excédent de fonctionnement	253 841.71
16 – Remboursement d'emprunts	26 573.41	10 – Dotations et fonds propres	94 859.70
20 – Immobilisations incorpo.	69 759.00	13 – Subventions d'investissement	262 032.00
21 – Immobilisations corporelles	668 043.41	1381 – Subvention état	239 552.12
<b>Restes à réaliser</b>	<b>172 000.00</b>		
020 – Dépenses imprévues	20 000.00	021 – Virement de la section de fonctionnement	187 932.00
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 038 217.53</b>	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 038 217.53</b>

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**VOTE** le budget primitif 2020 de la commune tel que présenté ci-dessus.

- **BUDGET EAU**

Pour rappel

Transfert de compétence eau à compter du 1/01/2020 vers la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Le budget eau a été pris en charge du 01/01/2019 jusqu'au 17/12/2019.

A compter du 18/12/2019 une régie eau a été mise en place jusqu'au 31/12/2019 puis transférée par cette compétence sur les comptes de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

- **Vote du compte administratif et du compte de gestion 2019**

L'assemblée ayant à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Mme Isabelle WENGER, Maire, se fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, ainsi que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal. Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, la balance s'exprimera ainsi :

Libellés	Prévu	Réalisé
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	296 915.08 €	174 352.46 €
Recettes	296 915.08 €	148 187.60 €
<b>RESULTAT Déficitaire</b>		<b>26 164.86 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	69 198.78 €	8 532,49 €
Recettes	69 198.70 €	40 121,02 €
<b>RESULTAT Excédentaire</b>		<b>31 588.53 €</b>
Résultat global Excédentaire		<b>5 423.67 €</b>

Sous la Présidence de M. HEIT Franck, Madame le Maire s'étant retiré, après avoir examiné le compte administratif conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales,

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**APPROUVE** le compte administratif Eau pour l'année 2019 dont la balance générale est exposée dans le tableau ci-dessus,

**ARRETE** les résultats définitifs tels que ci-dessus.

Sous la présidence de Mme Isabelle WENGER, Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**ADOPTE** le compte de gestion Eau dressé par M. BOES, Trésorier de la commune.

Les écritures du compte de gestion et du compte administratif pour l'exercice 2019 sont en concordances et n'appellent ni observation ni réserve.

- **Affectation du résultat d'exploitation 2019**



Le compte administratif pour l'exercice 2019 accompagné de la balance établie par le trésorier municipal pour cette même période, est soumis à l'assemblée afin de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019.

	Résultats antérieurs reportés 31/12/2018	Part affectée à l'investisist 2019	Résultats constatés en 2019	Résultats cumulés au 17/12/2019	Transfert en régie ou intégration de résultat
Fonctionnement	139 796,38		-26 164,86	113 631,52	-113 631,52
Investissement	318.46		31 588,53	31 906.99	-31 906.99

Le Conseil Municipal constate à la clôture du compte administratif 2019, un déficit de fonctionnement de 26 164,86 € et un excédent d'investissement de 31 588,53 €.

Par la procédure d'affectation du résultat au 17/12/2019

- Résultat de fonctionnement cumulé C/002 : Excédent de fonctionnement reporté de 113 631.52 €
- Résultat d'investissement reporté C/002 : 31 906.99 €

Les écritures seront transférées en régie eau pour la période du 18/12/2019 au 31/12/2019 afin de clôturer le compte administratif eau 2019.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'affectation du résultat du compte administratif 2019, telle que proposée ci-dessus.

**APPROUVE** le transfert du résultat du compte administratif 2019 vers la régie eau 2019 afin de clôturer le compte administratif eau 2019. Résultat qui sera transféré au budget eau de la Communauté d'Agglomération de Haguenau pour 2020.

- **BUDGET LOTISSEMENT « LE BOSQUET »**
  - **Vote du compte administratif et du compte de gestion 2019**

L'assemblée ayant à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Mme WENGER Isabelle, Maire, se fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, ainsi que le compte de gestion dressé par le trésorier municipal. Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, la balance s'exprimera ainsi :

Libellés	Prévu	Réalisé
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	1 221.020,71 €	0.00 €
Recettes	1 221.020,71 €	0.00 €
<b>RESULTAT de l'année</b>		<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	0.00 €	0.00 €
Recettes	0.00 €	0.00 €
<b>RESULTAT de l'année</b>		<b>0.00 €</b>
<b>Résultat global</b>		<b>0.00 €</b>

Sous la Présidence de M. HEIT Franck, Mme le Maire s'étant retiré, après avoir examiné le compte administratif conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

**APPROUVE** le compte administratif de l'année 2019 dont la balance générale est exposée dans le tableau ci-dessus,

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,

**ARRETE** les résultats définitifs tels que ci-dessus.

Sous la présidence de Mme Isabelle WENGER, Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**ADOPTE** le compte de gestion dressé par M. BOES, Trésorier de la commune.

Les écritures du compte de gestion et du compte administratif 2019 sont en concordance et n'appellent ni observation ni réserve.

- **Affectation du résultat 2019**



Le compte administratif pour l'exercice 2019 accompagné de la balance établie par le trésorier municipal pour cette même période, est soumis à l'assemblée afin de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice :

	Résultats antérieurs reportés 31/12/2018	Part affectée à l'investisss 2019	Résultats constatés en 2019	Résultats cumulés au 31/12/2019
Fonctionnement	1 221 020,71		0.00	1 221.020,71
Investissement	0.00		0.00	0,00

Le Conseil Municipal constate à la clôture du compte administratif 2019, un excédent de fonctionnement de zéro € et un excédent d'investissement de zéro €.

Par la procédure d'affectation du résultat, les écritures suivantes seront reportées au budget primitif de la commune pour l'année 2019 :

- Résultat de fonctionnement cumulé C/002 : Excédent de fonctionnement reporté de 1 221.020,71 €
- Affectation complémentaire en réserve d'investissement C/1068 : / €
- Résultat reporté de fonctionnement C/002 : 1 221.020,71 €
- Résultat d'investissement reporté : / €

**Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**APPROUVE** l'affectation du résultat du compte administratif « Lotissement Le Bosquet » 2019, telle que proposée ci-dessus.

- **Changement de nom Lot. « Le Bosquet » vers le budget « Lotissement »**

Après concertation avec le percepteur,

Vu la recette du budget « Lotissement Le Bosquet »

Vu les sollicitations d'acquisition foncière sur la commune et dans la perspective de création d'un nouveau lotissement

Afin de ne pas modifier les comptes du budget principal par l'affectation du résultat du compte administratif Lotissement « Le Bosquet » 2019 vers le budget principal 2020.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**DECIDE** de ne pas affecter le résultat du compte administratif « Lotissement Le Bosquet » vers le budget principal 2020

**CHANGE** le nom du budget « Lotissement Le Bosquet » en budget « Lotissement »

**AFFECTE** le résultat du compte administratif au budget « Lotissement »

- **Vote du Budget « Lotissement » 2020**

Mme le Maire donne la parole à M. BUSCH Patrice qui expose au Conseil Municipal le projet de budget « Lotissement » pour l'exercice 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
6522 – Charges de gestion courante	1 221.020,71	<b>002 – Excédent de fonctionnt</b>	<b>1 221.020,71</b>
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 221.020,71</b>	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 221.020,71</b>
SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>0.00</b>	<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>0.00</b>

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

**VOTE** le budget primitif 2020 « Lotissement » de la commune tel que présenté ci-dessus.

-oOo-

**III – Divers informations**

Mme le Maire souhaite informer l'assemblée sur différents points :

- Courrier émanant de Mme Claudie-Anne DORFFER, Présidente de l'Association « Alsacam »



COMMUNE DE KALTENHOUSE - Réunion du conseil municipal du 29 juin 2020

concernant une demande de mise à disposition par la commune d'un local.  
Pour le moment la commune n'est pas en mesure de lui mettre à disposition un local.

- La dernière rentrée scolaire avant les congés s'est bien déroulée ; 70 % des enfants sont revenus en classe ; l'école maternelle a réintégré ses locaux.
- Ouverture de la Mairie depuis mercredi 17 juin avec la mise en place d'une protection vitrée et d'un hygiaphone pour l'accueil au public.
- Ouverture des salles sportives et festives ainsi que du parc de jeux pour enfants : la SMA, le foyer paroissial et le parc de jeux sont encore fermés au public jusqu'aux prochaines directives de l'état soit le 10 juillet date de fin de crise sanitaire.
- Le Centre d'Information des Droits de la Femme et des Familles intervient directement sur le site du terrain d'aviation. Les ouvriers communaux ont tondu une parcelle afin de permettre l'implantation d'une tonnelle pour recevoir, et organiser des activités avec les familles et enfants du terrain d'aviation.
- Les travaux sur les poteaux incendie sont en cours. Chaque année, l'entreprise SUEZ vérifie les poteaux d'incendie et nous fait parvenir un compte-rendu des travaux à effectuer. Les travaux qui sont réalisés en ce moment ont été validés par l'ancien Conseil Municipal.
- Réunion à prévoir pour l'élection des délégués sénatoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00 ;

La Maire, Isabelle WENGER,

HEIT Franck	CHER Dominique	BUSCH Patrice
ENGEL Delphine	CARLEN Jacques	FISCHER Anne
BARBIER Joseph	SCHNEIDER Camille EXC	BALTZLI Raphaël
VIVIER Michèle	MARTZ Lionel	KLIPFEL Marie-Anne
HEILMANN Jean-Marc	LANG Céline	BALD Guillaume
KIEFFER Carole	WEIBEL Aimé	SOULARD Dorothée